

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R2A	<i>Niveau</i> : Individu
Indicateur d'immigration : IMMI		
<i>Date de validité</i> : 03/07/2026		

Champ des individus

L'indicateur d'immigration n'a de sens que pour les individus non supprimés¹ (I_ANAI_R ≠ SU4 et SU5).

Définition

Indicateur d'immigration (IMMI_R)	
Modalité	Signification
1	Immigré
2	Non immigré

Règle de calcul

L'indicateur d'immigration d'un individu se déduit de son lieu de naissance et de sa nationalité.

Algorithme de calcul

SI l'individu n'est pas français de naissance (INAT1_R = 12 ou 00) et né à l'étranger (ILN_R = 2), alors l'individu est immigré (IMMI_R ← 1)

SINON l'individu n'est pas immigré (IMMI_R ← 2)

Rappel de modalités

Indicateur du lieu de naissance (ILN)	
Modalité	Signification
1	Individu né en France
2	Individu né à l'étranger

Indicateur de nationalité française redressée (INAT1_R)	
Modalité	Signification
11	Oui, né(e) français(e)
12	Oui, devenu(e) français(e)
00	Non

¹Individus nés pendant ou après la collecte avec un bulletin individuel (BI) trop peu rempli (voir fiche 5.5-JNAI-MNAI-ANAI).